



IFRS en bref

Les derniers développements en matière de normes comptables IFRS

Janvier 2025

KPMG. Make the Difference.



A la une de ce numéro ↗

Nos guides IFRS 2024 pour une clôture réussie !

**Pilier 2 :
Rappels pour la clôture 2024**

**Power Purchase Agreements
(PPA) : publication des
amendements (IFRS 9/IFRS 7)**

**IFRS 19 : Outil de comparaison
des informations à donner en
annexes (IASB)**

Nos guides IFRS 2024 pour une clôture réussie !

Guides to financial statements

Illustrative disclosures and disclosure checklists under IFRS® Accounting Standards including past guides and sector supplements



Nos **guides d'élaboration des états financiers IFRS** ont été mis à jour et sont à votre disposition !

Ils sont principalement composés des versions 2024 :

- des « [Illustrative disclosures](#) » et
- de la « [Disclosure checklist](#) ».

Et en fonction de vos besoins spécifiques vous pouvez également consulter :

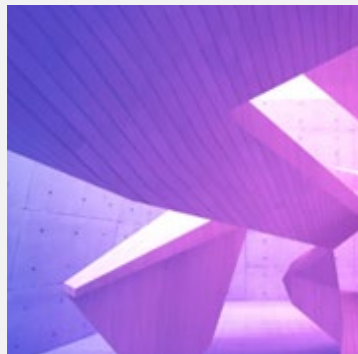
- nos **suppléments thématiques** :
 - [Disclosure of material accounting policies](#) ;
 - [Insurers \(IFRS 17 and IFRS 9\)](#) ;
 - [IFRS 12 supplement](#) ;
 - [IFRS 16 supplement](#).
- ainsi que nos **guides sectoriels** (versions 2024) :
 - [Banque](#) ;
 - [Fonds d'investissement](#) ;
 - [Assurance](#).

EN SAVOIR PLUS
ET TÉLÉCHARGER LES
GUIDES

Pilier 2 : Rappels pour la clôture 2024

Pour vous aider dans ce premier exercice d'application de la législation Pilier 2, KPMG met à votre disposition une **vidéo** présentant les principaux points clés à considérer pour la préparation des comptes.

Notre **guide** qui répond aux questions essentielles a également été mis à jour.



[JE REGARDE LA VIDÉO](#)

[JE LIS LE GUIDE](#)

Power Purchase Agreements (PPA) : publication des amendements (IFRS 9/IFRS 7)



L'IASB a publié ses amendements définitifs à IFRS 9 et IFRS 7 liés aux contrats d'achat d'électricité (PPA) dépendant de la nature (source non-contrôlée par l'homme). Leur date d'application est prévue pour le 1er janvier 2026, avec une application anticipée possible sous réserve de leur adoption par l'UE qui est attendue au cours du 1^{er} semestre 2025.

Pour plus de détails, consultez notre **article** sur ce sujet !

[EN SAVOIR PLUS](#)

IFRS 19 : Outil de comparaison des informations à donner en annexes (IASB)

L'IASB a publié un nouvel outil permettant de faire le lien entre les informations allégées requises par IFRS 19 « Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique » et leurs « équivalents » dans les autres normes comptables IFRS® standards.

Découvrez notre **nouvel article** pour en savoir plus !

[LIRE L'ARTICLE](#)



L'équipe de la doctrine comptable de KPMG vous accompagne pour décrypter régulièrement l'actualité parfois complexe des normes comptables IFRS.

L'équipe de rédaction



Emmanuel Paret

Associé KPMG
Responsable de la doctrine comptable



Cristina Sandulachi

Senior Manager KPMG
Doctrine comptable



kpmg.fr



* KPMG. Pour Faire la Différence.

Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2025 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.